



La vie à Ussel d'Allier

Bulletin d'informations novembre 2025



Horaires d'ouverture au public :

Lundi de 17h à 19h

Mardi et Jeudi : 9h30 à 12h

Permanence :

- du maire M. Marcel SOCCOL : le lundi et mardi
(sauf de septembre à fin mars uniquement le mardi
ou sur rendez-vous)

- du 1^{er} Adjoint M. Jean-Pierre GOUAT : le jeudi

aux heures d'ouvertures de la mairie.

Secrétaire de mairie :

Nathalie GILLERON

Vous pouvez joindre :

Le maire : Marcel SOCCOL 06 21 75 64 05

1^{er} Adjoint : Jean Pierre GOUAT 06 85 80 09 24

2^e Adjoint : Christophe CARTERON 06 68 93 94 96

Site internet : <https://www.usseldallier.fr>



page Facebook

Location de la salle des fêtes :

Modalités en mairie ou sur le site

Les PV des réunions de conseils sont disponibles sur le site de la mairie.

Mairie d'Ussel d'Allier : 13 Grande Rue 03140 USSEL D'ALLIER
Tél : 04.70.56.71.09 – Mail : mairie-ussel-allier@wanadoo.fr

Le mot du Maire

A compter du 1er Septembre 2025 et jusqu'au jour de l'élection municipale, les actions de communication des communes sont encadrées. Sont concernés les bulletins d'information de la commune et notamment l'éditorial du maire.

Il est par exemple fortement déconseillé qu'un maire procède à un bilan de son mandat.

J'ai donc pris la décision de me conformer strictement à la loi et de limiter non seulement le mot du maire mais également l'ensemble des informations que contient ce bulletin à une communication purement informative en accord avec les membres du conseil municipal.

Au titre de ces informations, sera abordé dans ce bulletin le changement de modalités de vote pour les élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants dès Mars 2026.

L'application de ce mode de scrutin bat en brèche une certaine tradition propre aux petites communes qui ne manquait pas de pimenter nos municipales avec le panachage qui permettait aux électeurs de modifier la liste pour laquelle ils souhaitaient voter avec possibilité de rayer des noms puis de les remplacer par d'autres.

Comme dans d'autres domaines, on continue depuis Paris ou Bruxelles d'empiler les normes sans demander l'avis des usagers notamment ceux de la ruralité. De mon point de vue personnel, Il y aurait pourtant urgence aujourd'hui à faire de la ruralité une priorité de l'action publique si nous ne voulons pas voir s'agrandir le clivage entre la France d'en haut et la France d'en bas.

Cela étant, je vous invite à garder une vision optimiste de notre village et sur nos capacités à tous pour faire progresser notre commune, pour y maintenir équilibre et sérénité.

Alors merci à tous pour votre engagement.

Aux côtés de l'ensemble de l'équipe municipale, je vous souhaite un bel Automne 2025,

Marcel Soccol

Les Travaux

✓ Eglise

Le 14 Aout à 16h30, Ussel d'Allier a inauguré l'Église Saint-Isidore restaurée.

Plusieurs éléments structurants de ce bâtiment présentaient des signes inquiétant de délabrement susceptible d'entraîner l'effondrement des chapelles latérales. Il en était de même concernant le beffroi, qui supporte les cloches, dont la charpente était gravement endommagée. Par ailleurs une rénovation partielle de la toiture s'avérait nécessaire.

Face à cette situation de péril imminent, le conseil municipal décidait de lancer les travaux nécessaires à la conservation de l'ouvrage. L'État, la Région et le Département ont également participé au financement de ces travaux qui se sont élevés à plus de 160 000 euros.

De son côté, la communauté de communes a apporté sa contribution pour le financement de l'étalement d'une des chapelles menaçant ruine.

Plusieurs personnalités participaient à cette manifestation dont, Monsieur Yannick Monet Député de notre circonscription, Messieurs les sénateurs Malhuret et Rejouan, Emmanuel Ferrand représentant le Président de Région, André Bidaud représentant le Président du Conseil Départemental, Arnaud Lamartine, secrétaire général adjoint, chef du pôle territoires de la sous-préfecture de Vichy, plusieurs maires des communes voisines ainsi que Monseigneur Beaumont évêque du diocèse de Moulins.

Etaient également présents Monsieur Luc Larvaron architecte du patrimoine maître d'œuvre, les représentant des entreprises Mounin (maçonnerie et couverture) Labeyrie (Charpente) et Heurtec (Campanaire) ainsi que de très nombreux habitants du village.



✓ Intempéries

Vents violents, orages et coupures de courant

Dans le courant de l'été, le sud du département de l'Allier a été touché par plusieurs perturbations orageuses et des vents violents.

Notre village n'a pas été épargné par ces intempéries.

Tout d'abord, le 25 juin au soir, c'est le barnum installé pour l'été à la salle des fêtes qui a été arraché et détruit par la violence du vent malgré le haubanage mis en place pour le sécuriser.



Une seconde perturbation observée au-dessus de Gannat en direction de Saint Pourçain sur Sioule et Moulins ainsi qu'au Nord de l'agglomération de Vichy a une nouvelle fois sérieusement impacté notre village, avec un épisode orageux accompagnées de vents forts, et des éclairs particulièrement importants. Partout des branches sont tombées au sol, des arbres ont été déracinés, plusieurs talus en bordure des chemins communaux se sont effondrés, quelques maisons ont été inondées. Le plafond de la salle des fêtes a été touché : plusieurs dalles sont tombées avec le poids de l'eau.

La route départementale en direction de Charroux a été fortement perturbée par des coulées de boues et l'effondrement du talus en plusieurs endroits. Les services techniques de la DDT sont intervenus assez rapidement pour dégager la chaussée dans un premier temps puis pour redresser les talus effondrés et recreuser les fossés.



Pour la commune il est prévu, dès que le temps le permettra, de dégager les chemins communaux concernés par l'effondrement des talus et de recreuser plusieurs fossés plus ou moins obstrués par les coulées de boues. Par ailleurs de grosses branches et des arbres déracinés tombés dans le Ris-Madelot et le Boublon sont susceptibles de contrarier l'écoulement normal des eaux des deux cours d'eau. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation depuis le 1^{er} Janvier 2018. En conséquence, une réunion s'est tenue à la communauté de communes, en présence des communes concernées et des services techniques de la

préfecture, afin de trouver une solution commune pour régler cette situation. Aucun moyen financier n'ayant été dégagé à cette occasion la communauté de commune dressera en lien avec les communes une liste des propriétaires des parcelles riveraines responsables de l'entretien de leurs biens. Une lettre de mise en demeure leur sera ensuite envoyées à l'initiative de la communauté de commune afin qu'ils prennent en charge l'enlèvement des obstacles provenant de leurs parcelles.

A notre sens, l'aboutissement de la procédure ainsi engagée reste très aléatoire. Dans ces conditions notre commune n'étant que partiellement impactée par cette situation pourrait envisager de procéder à moindre coût à l'enlèvement de ces obstacles sans attendre le dénouement de la procédure engagée, longue et incertaine.

Il n'en demeure pas moins que l'entretien des cours d'eau est placé sous le contrôle de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) et qu'à ce titre l'intervention des communes dans ce processus est particulièrement encadrée. Comme vu par ailleurs, l'empilement des lois et des normes ne nous est guère favorable.

Projets

✓ Abri bus

L'abri bus qui doit être posé à Leu est enfin arrivé et sera monté dès que la dalle sera coulée.

✓ Plantation d'arbres

La convention « 350 000 arbres pour le Bourbonnais » va être signée avec le Conseil départemental de l'Allier afin d'avoir une aide financière pour l'achat d'arbres. Le montant de l'aide pour l'acquisition d'arbres variant de 750€ à 10 000€ suivant le projet présenté.

Nous projetons le remplacement des arbres morts coupés à Leu. La parcelle située face à l'ancienne gare sera également boisée.

Communes :

Recettes en baisse et accumulation des normes

✓ Finances

Les collectivités locales sont mises à contribution afin de redresser les finances publiques. Région, Département, intercommunalités et communes voient se réduire une partie de leurs recettes.

Les communes de l'Allier ont été avisées par le Président du conseil Départemental que plusieurs recettes qui nous sont habituellement versées au titre de l'aide aux communes seront diminuées et même supprimées en 2025.

• Subventions :

La demande d'une subvention d'investissement d'un montant de 25 470 euros que nous avons sollicitée pour la réalisation d'un espace extérieur couvert à la salle des fêtes ne sera pas retenue au titre de la programmation 2025. Le Conseil Départemental considère qu'Ussel d'Allier a largement bénéficié du soutien du Département depuis le début du mandat municipal avec 49 000 euros de subventions municipales. Cette décision nous apparaît comme paradoxale voire injuste dans la mesure où l'État nous a déjà accordé une aide de 30% pour ce projet au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Les difficultés budgétaires que rencontre actuellement le Département de l'Allier sont évidemment une des raisons de cette décision mais on constatera que dans le même temps des travaux très

importants, voire démesurés, réalisés en milieu urbain ne sont pas impactés par ces suppressions de crédit et que c'est une nouvelle fois la ruralité qui en fait les frais. Les caciques du Département qui se lamentent d'une démographie en baisse dans les communes rurales du Département devraient y réfléchir à deux fois.

Répartition du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux en 2025 :

- L'Assemblée départementale a réparti ce fonds entre les 306 communes concernées.
- La diminution de plus de 11% de l'assiette départementale entre 2024 et 2025 entraîne pour notre commune une baisse de la recette attendue qui passe de 7 000 euros à 6 463,04 euros.

- **Fonds de péréquation de la taxe professionnelle 2025**

En raison d'une baisse très importante de la dotation au fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle l'enveloppe de l'Allier, comme celle de plusieurs autres départements sera ramenée à 0.

En conséquence aucun versement n'interviendra en faveur de nos communes au titre de ce fonds en 2025.

Cette situation générale poursuit et aggrave une tendance qui se manifeste depuis maintenant quelques années. Elle signifie que la prudence dans la prévision budgétaire de 2026 sera de mise.

✓ **L'accumulation des normes**

En matière de normes, on est particulièrement servi depuis quelques années et ce dans tous les domaines. Si les normes sont censées travailler pour une Europe plus écologique, plus agréable, et à mieux protéger ses ressortissants, et donc pour vous faire la vie plus belle, de nombreuses directives aboutissent à des décisions contraires à l'intérêt bien compris des entreprises, des individus et de nos collectivités locales.

Pour mettre un peu de légèreté dans ces propos, je citerais Antoine Marzio, agroéconomiste, président de l'association pour la promotion de la diversité porcine en Auvergne-Rhône Alpes :

« Lorsqu'une saucisse sèche d'Ardèche peut Tout à fait légalement être élaborée avec de la viande espagnole, ou allemande ou Bretonne, ou les trois mélangées, enrobée dans un boyau roumain, avec des aromates de provenance diverses et des E249/250 /251/ 252, il est difficile, sans tordre le bras à la réalité, de mettre en avant un produit du terroir »

Plus sérieusement, on notera que Le code de l'environnement est passé de 100 000 à 1 000 000 de mots en 10 ans.

Le code général des collectivités locales a vu son volume multiplié par 3 en une vingtaine d'années.

Le code rural qui faisait 755 pages il y a quelques années atteignait déjà les 3062 pages en 2022.

Alors que nul n'est censé ignorer la loi...

Comme l'a déclaré récemment à la Presse une de nos collègues maire :

« Les normes, les dossiers, les obligations administratives, la complexité des procédures... Tout devient compliqué. »

Vie quotidienne

✓ La fibre

Les travaux sont en cours mais prennent beaucoup de retard par des changements de projet dont l'emplacement de l'armoire fibre optique.

✓ Haies

La fédération de chasse de l'Allier organise des plantations de haies afin de sensibiliser à la protection de la biodiversité.

✓ Cabane à livres

Cela fait maintenant plus d'un an qu'elle existe. On observe un roulement dans les livres proposés. Les gens empruntent, déposent ce qui permet un renouvellement des ouvrages.

✓ Mise à disposition d'un poste informatique

Nous vous rappelons qu'un d'un ordinateur connecté à internet est mis à disposition pendant les heures d'ouverture de la mairie.

✓ Muret

Le muret endommagé par un autobus à la salle des fêtes a été reconstruit.



✓ Réforme des élections municipales dans les communes de moins de 1 000 habitants

Lors des prochaines élections municipales en Mars 2026, s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 Habitants.

- **Nouvelles modalités de liste et de scrutin**

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir.

Pour Ussel d'Allier le nombre de sièges à pourvoir est de 11.

Toutefois la loi précise que la liste peut comporter 2 candidats supplémentaires et qu'elle sera réputée complète si elle compte jusqu'à 2 candidats de moins dans l'hypothèse où il ne serait pas possible de trouver 11 candidats sur une même liste.

A compter de Mars 2026 le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de certains noms sur le bulletin de vote, ne sera plus possible.

Le raturage, l'ajout de noms et la modification de l'ordre de présentation entraîneront **la nullité du bulletin**.

- **Parité**

La liste devra être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. En cas de nombre pair de conseillers, la liste devra comporter autant d'hommes que de femmes. En cas de nombre impair de conseillers, il devra y avoir un écart égal à 1 entre le nombre d'hommes et de femmes.

L'alternance homme/femme devra être strictement respectée.

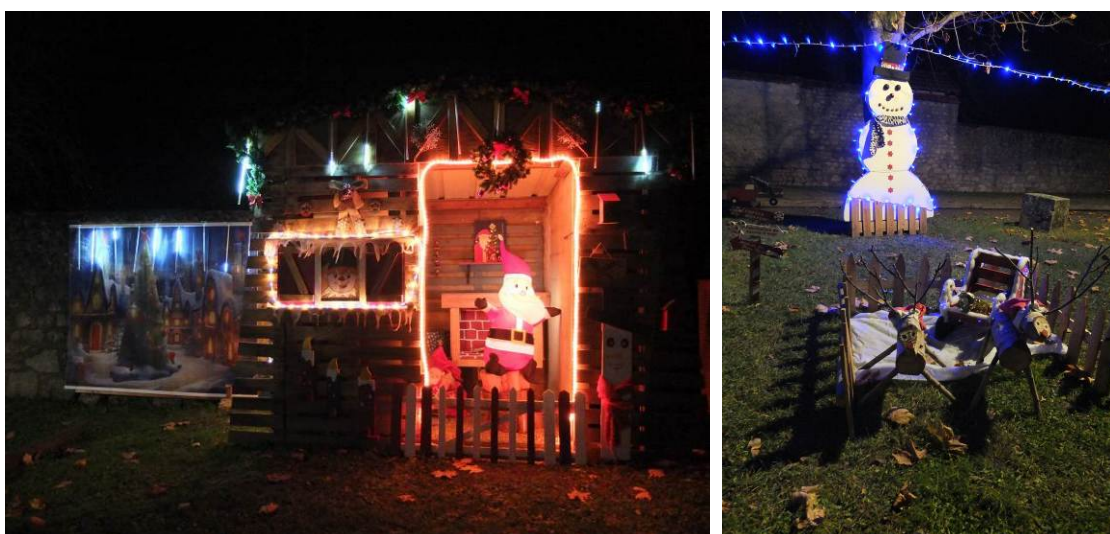
Cette alternance est également obligatoire lors de l'élection des adjoints.

Les personnes souhaitant obtenir plus de détails concernant l'ensemble des modalités de l'élection municipales de Mars 2026 peuvent s'adresser au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

Informations diverses

- ✓ **Va-z-y-mâ**

- **Décembre 2024** : la place du village s'est embellie des décorations de Noël pour le plaisir des petits et des grands.



- **À partir de Janvier 2025**, La Magic n'assurant plus les séances, nous avons repris l'atelier couture tricot du jeudi soir. Les participantes viennent de Taxat-Senat, Chareil, Fleuriel, Etroussat et Ussel d'Allier. Vous pouvez nous rejoindre les jeudis de 18h30 à 20h à la salle des fêtes.



- **8 février** : soirée karaoké avec assiette de charcuterie. Malgré le peu de participants, la bonne ambiance était là.
- **6 avril** : spectacle de la Compagnie en la. Seulement 26 personnes étaient au rendez-vous.



- **18 juin** : brocante. Enfin le beau temps était de la partie. Le camion N'ours était venu nous régaler de ses pizzas.



- **22 juin** : fête du village sous 40°C ! ce qui a sûrement empêché les Ussellois de venir faire un tour.



Agenda 2025-2026 :

- **14 décembre à 15h30** : spectacle offert « *Frimousse contre vents et galères* », par la troupe Piloucha. Il s'agit d'un conte romanesque, interactif et pluridisciplinaire, mêlant la marionnette, le jeu masqué, la musique et le chant, le combat scénique, le bruitage et une petite touche de magie. Spectacle tout public de 2 à 102 ans suivi d'un goûter.
- Nous prévoyons un repas partagé en début d'année. A cette occasion, nous aimerions : connaître vos idées et envies pour faire vivre le village.

✓ **Amicale laïque**

- ♦ **15 décembre 2024** : arbre de Noël pour les enfants d'Ussel. Les petits et grands ont assisté au spectacle « MME GEORGETTE BRIKHOLE » suivi de la distribution de cadeaux par le Père Noël en personne.



Lors de l'Assemblée générale le 14 mars 2025 de l'Amicale Laïque, les adhérents ont voté la dissolution de l'association. La présidente tient à remercier les habitués qui ont suivi l'Amicale toutes ces années et toutes les personnes qui se sont impliquées dans toutes les manifestations.

✓ **Commune**

- **11 janvier** : pot pour les nouveaux arrivants qui ont ainsi rencontré le Maire et ses conseillers entre autres.
- **30 mars** : repas des aînés.

Comme tous les ans, la commune a organisé le repas de nos aînés. Toujours un moment agréable et convivial.



- **8 mai** : rendez-vous à 10h au monument aux morts. Un vin d'honneur a été servi à la salle des fêtes pour tous les habitants.

- **14 juillet** : Départ de la mairie pour se rendre au Monument aux morts. La commémoration a eu lieu à 17h avec dépôt de gerbe. Les habitants étaient ensuite invités à venir prendre le verre de l'amitié sous le barnum à la salle des fêtes.



- **14 août** : inauguration de fin de travaux de l'église. (voir p.3)

Agenda

- **11 novembre** : Cérémonie à 10h au cimetière devant le monument aux morts. Vin d'honneur à la salle polyvalente.
- **le 6 décembre prochain se déroulera le Téléthon 2025.**

Le programme sera le suivant :

Randonnée « Unis pour les autres »

Circuit proposé : environ 25 km au départ d'Ussel d'Allier. Puis Saint-Germain de Salles- Étroussat- Barberier-Fourilles, retour à Ussel d'Allier.

Inscription sur place à la salle des fêtes à partir de 8 h30. Départ 9h.

Participation : 5 euros (comprend le casse-croûte du midi avec les pompiers d'Étroussat à la salle des fêtes de Barberier).

Café et viennoiseries offerts par la commune.



Outre le Téléthon, le but de cette marche est l'unité et la convivialité : partir ensemble et revenir ensemble !

19h : Pot au feu à la salle des fêtes d'Ussel d'Allier. Tarif : 15 euros hors boissons. Moins de 10 ans : 6€. Moins de 6 ans : gratuit. Sur réservation.

La recette (inscription et repas) sera intégralement reversée au bénéfice du Téléthon.

Infos utiles

✓ SICTOM

C'EST UN EMBALLAGE, OU UN PAPIER, ...ou pas ?



Si c'est OUI > je le TRIE

Cette canette est un emballage !





Si c'est NON > je le JETTE

Ce rasoir est un objet !



100% des emballages et des papiers se trient !
Si votre déchet est un emballage ou un papier, le geste est simple : direction le bac ou la colonne jaune.

Si votre déchet est un objet, le geste est simple : direction les ordures ménagères, ou la déchèterie.

✓ Subvention rénovation et accompagnement

Tous les propriétaires de logements du territoire de la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne peuvent bénéficier des services de France Rénov'Allier.

Plus d'infos : <https://www.comcom-ccspsl.fr/vos-demarches/renover-son-habitat/>

Contactez le numéro unique : 04 70 34 41 84

francerenovallier@allier.fr

à votre écoute du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Numéros utiles

Médecin de garde : 04 70 48 57 87

Pharmacies de garde : www.servigardes.fr et 0825.74.20.30 (15 cts la minute)

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police : 17

Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 85

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 9 rue Achille Roche, 03000 MOULINS. Tel: 3646 ; <http://ameli.fr>

MSA Auvergne : 20 avenue Meunier, 03000 MOULINS. Tel: 04 71 64 46 64. <http://msa-auvergne.fr>

Violences conjugales : 3919

Enfance maltraitée : 119

Cyber Harcèlement : 3020

Directeur de Publication :

Marcel Soccol

Mise en page et rédaction :

Bernabela Asensio, Catherine Broch, Marcel Soccol.